



**NOTE DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2024**

Préambule

Le budget primitif est un acte de prévision. Il est ensuite nécessaire de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées ; cette constatation se fait au travers du compte administratif. En effet, le compte administratif est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses budgétaires qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné. Par cet acte, le maire présente un bilan de l'année écoulée.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux acteurs, le maire et le comptable public, il existe deux types de comptes : d'une part, le compte du maire (compte administratif) et, d'autre part, celui du comptable public (compte de gestion).

Lors de la séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du comptable public est également soumis aux élus. Le compte de gestion doit concorder avec le compte administratif.

Le présent rapport résume et commente les principales rubriques du compte administratif 2024.

Table des matières

1. Vue d'ensemble du compte administratif 2024	3
2. Section de fonctionnement	3
2.1 Recettes de fonctionnement.....	3
2.2. Dépenses de fonctionnement.....	4
3. Section d'investissement	6
3.1. Recettes d'investissement.....	6
3.2. Focus sur le budget vert.....	7
3.3. Dépenses d'investissement.....	8

1. Vue d'ensemble du compte administratif 2024

En section de fonctionnement :

Titres émis : 7 448 274,34 €
 Report excédent de fonctionnement 2023 : 3 999 248,94 €
 Total recettes : 11 447 523,28 €

Mandats émis : 6 342 572,43 €

Résultat de clôture l'exercice de la section de fonctionnement : 5 104 950,85 €

En section d'investissement :

Titres émis : 1 663 147,59 €
 Report excédent d'investissement 2023 : 6 251 290,27 €
 Total recettes : 7 914 437,86 €

Mandats émis : 4 592 643,38 €

Résultat de clôture de l'exercice de la section d'investissement : 3 321 794,48 €

Restes à réaliser en dépenses : 1 297 212,18 €

Restes à réaliser en recettes : 474 696,92 €

Solde des restes à réaliser : - 822 515,26 €

Résultat cumulé de la section d'investissement

(solde des restes à réaliser + résultat de l'exercice) = 2 499 279,22 €

2. Section de fonctionnement

2.1 Recettes de fonctionnement

	CA 2024	Pour mémoire, BP et DM 2024
013 - Atténuations de charges	35 125,04 €	20 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	465 017,35 €	448 300,00 €
73 - Impôts et taxes	224 038,00 €	141 322,00 €
731 - Fiscalité locale	4 373 006,22 €	4 093 370,00 €
74 - Dotations et participations	1 435 553,05 €	1 386 915,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	870 127,67 €	778 284,00 €
Total des recettes de gestion	7 402 867,33 €	6 868 191,00 €
76 - Produits financiers	6 090,00 €	5 000,00 €
77 - Produits spécifiques	8 000,00 €	1 000,00 €

78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 098,55 €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 418 055,88 €	6 874 191,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 218,46 €	30 218,46 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	30 218,46 €	30 218,46 €
Total des recettes réelles et d'ordre de fonctionnement	7 448 274,34 €	6 904 409,46 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 999 248,94 €	3 999 248,94 €
TOTAL GENERAL	11 447 523,28 €	10 903 658,40 €

L'augmentation des recettes de fonctionnement en 2024 trouve son origine principale dans la hausse du produit des impôts locaux (environ 200 000 € de plus par rapport à 2023) et la hausse d'environ 11% des autres produits de gestion courante.

L'évolution du produit de la taxe foncière est due pour l'essentiel au coefficient de revalorisation appliqué aux valeurs locatives de 2024 est fixé à 1,039, conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an qui s'élève à + 3,9 %.

Il convient également de relever que le produit des droits de mutation à titre onéreux est dynamique puisqu'il s'élève à 494 405 € en 2024 (+ 107 143 € par rapport à 2023, soit une augmentation de 22%).

S'agissant de la fiscalité reversée¹, en 2024, la Métropole a réparti une dotation de solidarité communautaire au profit de ses communes membres qui s'élève pour la commune de Carnoux-en-Provence à 113 069 €.

Les autres produits de gestion courante ont augmenté en 2024 en raison de l'encaissement de la somme de 34 000 € correspondant à un dégrèvement de taxe foncière payée à tort depuis 2018 et des 250 000 € de recettes d'indemnisation du sinistre de la crèche. Cette augmentation provient également pour environ 40 000 € du surplus de loyer dans le cadre de la renégociation du bail emphytéotique conclu avec la SCI Carnoux Immobilier pour l'occupation de la Résidence exploitée par Odalys.

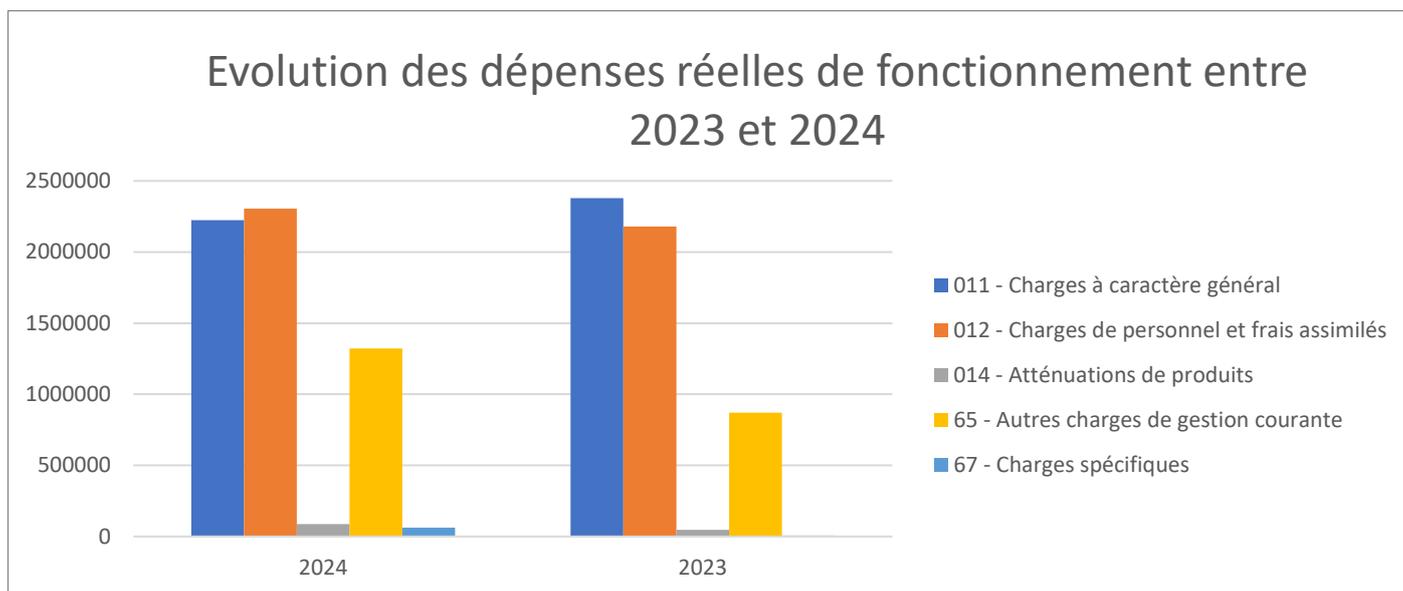
2.2. Dépenses de fonctionnement

	CA 2024	Pour mémoire, BP et DM 2024
011 - Charges à caractère général	2 225 243,44 €	2 516 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 304 193,03 €	2 450 000,00 €
014 - Atténuations de produits	87 025,08 €	158 777,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 321 297,60 €	1 329 129,07 €
Total des dépenses de gestion	5 937 759,15 €	6 453 906,07 €
67 - Charges spécifiques	61 963,75 €	63 819,54

¹ Il s'agit de la fiscalité perçue par la métropole et reversée aux communes par deux vecteurs financiers : l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. L'attribution de compensation représente l'excédent de ressources transférées à la métropole dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique sur les charges transférées. Elle varie en fonction des transferts et rétrocessions de compétences intervenant entre la métropole et ses communes membres.

68 - Dotations aux provisions et dépréciations	- €	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 999 722,90 €	6 517 725,61
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	342 849,53 €	334 849,53
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	342 849,53 €	342 849,53
TOTAL GENERAL	6 342 572,43 €	6 860 575,14

En valeur absolue, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 9% entre 2023 et 2024.



Les **charges à caractère général** sont passées de 2 378 082 € au compte administratif 2023 à 2 225 243,01€ au compte administratif 2024.

Cette diminution des charges à caractère général s’explique notamment par la fin de la prise en charge par la commune des dépenses liées au fonctionnement de l’éclairage public, désormais supportée depuis le 1^{er} janvier 2024 par la Métropole Aix-Marseille-Provence à qui ont été transférés les contrats de fournitures d’électricité et le contrat d’entretien et de maintenance des candélabres.

Les **charges de personnel** ont pour leur part augmenté d’environ 125 000 € en 2024 par rapport à 2023.

L’évolution de la masse salariale atteste d’une bonne maîtrise de cette catégorie de dépenses bien que les impacts en année pleine des mesures gouvernementales, notamment :

- les revalorisations des catégories C ;
- le dégel du point d’indice et l’octroi de 5 points supplémentaires.

La mobilisation des agents pour l’organisation de deux tours de scrutin supplémentaire en 2024, à la suite de la dissolution de l’Assemblée Nationale ainsi que le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d’achat (environ 13 500 €) ont également favorisé l’augmentation de ces dépenses.

Les autres charges de gestion comprennent pour l'essentiel :

- les subventions versées aux tiers publics et privés,
- les participations versées aux délégataires de service public, à savoir la DSP de la crèche, du centre culturel et de l'Artea,
- les remboursements opérés au titre des élèves scolarisés en dehors de la commune
- la participation obligatoire de la commune à l'enseignement privé sous contrat
- les indemnités versées aux élus.

Elles ont par ailleurs fortement augmenté du fait de :

- L'imputation à ce chapitre des dépenses de réhabilitation de la crèche pour plus de 385 000 € en 2024
- L'augmentation de la participation communale au fonctionnement de l'école Maternelle de l'école privée Saint Augustin

Les charges financières sont nulles, la commune ne supportant aucune charge d'intérêts du fait de l'absence totale de dette.

Les charges exceptionnelles sont en forte augmentation sur l'année 2024 et correspondent à l'annulation des reversements d'excédents du budget annexe du Cimetière sur les exercices 2019 à 2022.

3. Section d'investissement

3.1. Recettes d'investissement

	CA 2024		Pour mémoire, BP et DM 2024 et RAR N-1
	Titres émis	Restes à réaliser	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	214 115,56 €	- €	200 000,00
13 - Subventions d'investissement	1 036 534,00 €	219 207,26 €	3 526 897,56
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	0,00
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	0,00
27 - Autres immobilisations financières	32 000,00 €	- €	32 000,00
024 - Produits des cessions d'immobilisation	/	/	8 000,00
458203 - ECLAIRAGE PUBLIC	- €	255 489,66 €	1 386 489,66
Total des recettes réelles d'investissement	1 282 649,56 €	474 696,92 €	5 153 387,22 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	342 849,53 €	- €	334 849,53 €
041 - Opérations patrimoniales	37 648,50 €	- €	140 200,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	380 498,03 €	- €	475 049,53 €
Total des recettes réelles et d'ordre d'investissement	1 663 147,59 €	474 696,92 €	5 628 436,75 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 251 290,27 €	- €	6 251 290,27 €
TOTAL GENERAL	7 914 437,86 €	474 696,92 €	11 879 727,02 €

Les recettes d'investissement sont traditionnellement composées du solde d'exécution reporté, de l'affectation de l'excédent de fonctionnement (article 1068), des subventions et dotations reçues, et de l'emprunt mobilisé.

Cette année, aucune affectation à l'article 1068 n'a été réalisée puisque la section d'investissement ne faisait apparaître aucun besoin de financement à la clôture 2023.

La structure de financement des investissements de Carnoux-en-Provence ne comprend aucun recours à la dette au titre de l'exercice 2023.

Il convient de préciser que la recette attendue au chapitre d'opération pour compte de tiers 458203 n'a été que partiellement réalisée puisque les travaux d'enfouissement des réseaux sont les seuls à avoir été engagés et exécutés sur l'année 2024, entraînant une recette de restes à réaliser de 255 489,66 €. La recette prévue à ce chapitre et qui correspondait aux travaux de rénovation de l'éclairage public métropolitain, pour lesquels aucun contrat n'a encore été signé par la Métropole, sera donc à reporter sur le budget 2025.

3.2. Focus sur le budget vert

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « fonds vert », a été créé en 2023. Il était alors doté de 2 milliards d'euros, dont 500 millions d'euros à verser dès 2023. La loi de finances pour 2024 a porté le fonds à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliards d'euros à verser au titre de l'exercice 2024. La loi de finances pour 2025 en a baissé le montant par rapport à 2024.

La gestion est déconcentrée : les préfets de région reçoivent une enveloppe régionale qu'ils ont la charge de répartir entre les territoires avec les préfets de département.

Le champ d'action du fonds vert s'articule autour de trois axes :

- Performance environnementale (rénovation énergétique des bâtiments, de l'éclairage public, etc.)
- Adaptation au changement climatique (prévention des inondations, des risques d'incendie, etc.)
- Amélioration du cadre de vie (actions en faveur de la biodiversité, etc.).

Dans le cadre de sa politique volontariste de recherche de subventions, la commune continuera à étudier toutes les possibilités de financement de ses projets au titre du fonds vert. En 2024, la commune a obtenu une aide de 26 435,55 euros au titre du fonds vert, pour son projet de rénovation de l'éclairage public.

En outre, les communes de plus de 3 500 habitants doivent produire dans le cadre du compte administratif 2025 une annexe présentant une cotation des dépenses d'investissement de l'année en fonction de leur impact favorable, défavorable ou neutre sur l'environnement. La valorisation des données des annexes produites à l'échelle nationale et leur agrégation avec celles de l'État permettent de mesurer l'effort d'investissement consenti en faveur de la transition écologique et ainsi de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Pour 2025, les dépenses ne doivent être cotées que par rapport à l'axe 1 « Lutte contre le changement climatique ». La cotation réalisée conformément à la méthodologie de l'Institut de l'économie pour le climat coconstruite avec les partenaires publiques, laisse apparaître que la commune s'engage dans des travaux qui ont un impact positif sur le changement climatique, notamment en matière de performance énergétique.

	Montant mandaté	Description de la dépense
Favorable	3 785 427,18 €	
200509 - SALLES ET TERRAINS SPORT	504 427,22 €	Rénovation éclairage du stade
200647 - CENTRE VILLE	135 623,00 €	Hôtel de ville - Construction nouvelle sans artificialisation et respectant norme de performance
202052 - MATERNELLE NOUVEAUX BATIMENTS	3 118 556,96 €	Maternelle - Construction nouvelle sans artificialisation et respectant norme de performance
200516 - ECLAIRAGE COMMUNAL	26 820,00 €	Rénovation éclairage cours de tennis
Neutre	312 405,36 €	
200506 - BATIMENTS SCOLAIRES	130 448,03 €	Rénovation cuisine et sanitaires et rénovation du SAS
200509 - SALLES ET TERRAINS SPORT	17 015,09 €	Travaux vestiaire et villa STM
200515 - EQUIPEMENTS DIVERS	10 271,70 €	Banque d'accueil HDV
200529 - TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	121 793,95 €	Rénovation extérieurs gendarmerie et relevé topographique clos blancheton et travaux sur le four à chaux
200540 - MEDIATHEQUE	8 940,00 €	Remplacement porte d'entrée et fauteuils/poufs
201951 - ACCESSIBILITE BATIMENTS PUBLICS PMR	5 428,09 €	Travaux mise en accessibilité PMR et mission de contrôle
202153 - LA CREMAILLERE	3 840,00 €	Diagnostic ERP
200513 - ESPACES VERTS	5 346,90 €	Travaux divers dans le parc Tony Garnier
200525 - TRAVAUX FORESTIERS	4 446,00 €	Mobilier forestier du four à chaux
200922 - MATERIEL INCENDIE	3 435,60 €	Remplacement poteaux incendie
200502 - CENTRE CULTUREL	1 440,00 €	Diagnostic sur l'état du bâtiment

3.3. Dépenses d'investissement

	CA 2024		Pour mémoire, BP et DM 2024 et RAR N-1
	Mandats émis	Restes à réaliser	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	6 870,00 €	- €	0,00
204 - Subventions d'équipement versées	102 720,00 €	1 054 327,00 €	1 157 047,00

21 - Immobilisations corporelles	968 547,04 €	- €	3 150 632,30
23 - Immobilisations en cours	3 270 872,46 €	225 006,84 €	4 484 127,03
26 - Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	0,00
458103 - ECLAIRAGE PUBLIC	175 766,92 €	17 878,34 €	1 386 489,66
Total des dépenses réelles d'investissement	4 524 776,42 €	1 297 212,18 €	10 178 295,99 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 218,46 €	- €	30 218,46
041 - Opérations patrimoniales	37 648,50 €	- €	140 200,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	67 866,96 €	- €	170 418,46 €
TOTAL GENERAL	4 592 643,38 €	1 297 212,18 €	10 348 714,45 €

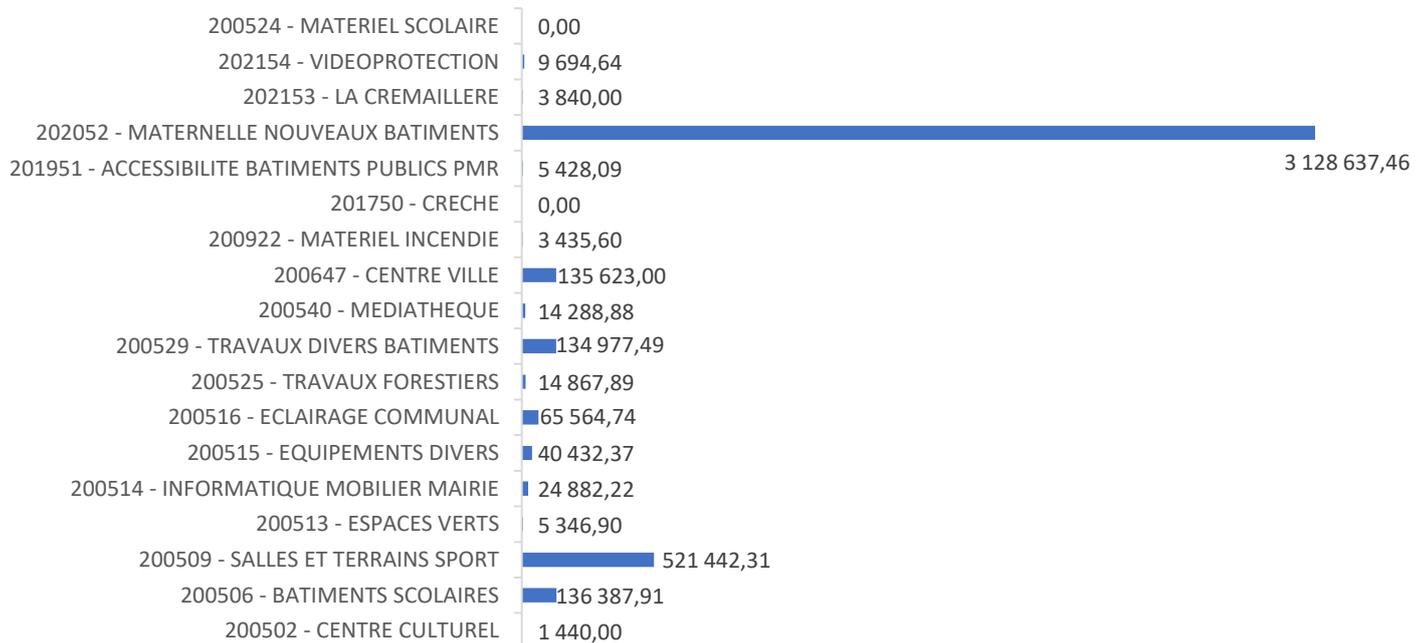
L'année 2024 a été marquée par de nombreux projets de travaux visant à améliorer la qualité des services rendus aux administrés et à entretenir le patrimoine communal. Pour rappel, la commune n'a souscrit aucune dette et autofinance la totalité de ses investissements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUIVIES PAR CHAPITRES D'OPERATIONS

	Mandats émis	Restes à réaliser	Pour mémoire, BP et DM 2024 et RAR N-1
200502 - CENTRE CULTUREL	1 440,00 €	- €	22 800,00 €
200506 - BATIMENTS SCOLAIRES	136 387,91 €	19 523,30 €	213 095,69 €
200509 - SALLES ET TERRAINS SPORT	521 442,31 €	- €	587 663,69 €
200513 - ESPACES VERTS	5 346,90 €	- €	10 000,00 €
200514 - INFORMATIQUE MOBILIER MAIRIE	24 882,22 €	7 788,00 €	111 887,60 €
200515 - EQUIPEMENTS DIVERS	40 432,37 €	7 150,80 €	106 447,39 €
200516 - ECLAIRAGE COMMUNAL	65 564,74 €	9 305,05 €	1 033 252,73 €
200525 - TRAVAUX FORESTIERS	14 867,89 €	- €	55 000,00 €
200529 - TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	134 977,49 €	47 034,20 €	690 183,54 €
200540 - MEDIATHEQUE	14 288,88 €	- €	22 761,28 €
200543 - CENTRE EQUESTRE	- €	- €	120 000,00 €
200545 - CIMETIERE	- €	- €	- €

200546 – SERVICE TECHNIQUE	- €	- €	10 000,00 €
200647 - CENTRE VILLE	135 623,00 €	86 712,20 €	222 681,83 €
200922 - MATERIEL INCENDIE	3 435,60 €	- €	6 000,00 €
201201 – SAINT AUGUSTIN	- €	- €	- €
201750 - CRECHE	- €	- €	16 000,00 €
201951 - ACCESSIBILITE BATIMENTS PUBLICS PMR	5 428,09 €	13 020,00 €	94 223,24 €
202052 - MATERNELLE NOUVEAUX BATIMENTS	3 128 637,46 €	- €	4 260 365,20 €
202153 - LA CREMAILLERE	3 840,00 €	11 130,00 €	16 080,00 €
202154 - VIDEOPROTECTION	9 694,64 €	23 343,29 €	36 317,14 €
200524 - MATERIEL SCOLAIRE	- €	- €	- €
TOTAL CHAPITRES D'OPERATIONS (A)	4 246 289,50 €	225 006,84 €	7 634 759,33 €

Répartition des dépenses mandatées par chapitres d'opérations en 2024



Le projet le plus important est celui relatif à la construction de l'école maternelle Frédéric Mistral qui a démarré en novembre 2023, après une phase démolition qui s'est déroulé durant l'été de la même année. Les opérations de liquidation financière des travaux relatifs à la transformation de l'hôtel de ville se sont quasiment terminés en 2024, de même que ceux relatifs à la rénovation des pelouses et de l'éclairage du stade Marcel Cerdan.

La commune enregistre par ailleurs une dépense d'investissement d'un montant de 102 720 € correspondant à l'attribution de compensation en investissement à verser à la Métropole.

Elle conserve également en restes à réaliser une dépense de 1 054 327 € correspondant au fonds de concours à verser à la Métropole au titre des opérations d'enfouissement des réseaux et pour lequel la Métropole n'a pas encore émis de titre.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS CHAPITRES D'OPERATIONS

	Mandats émis	Restes à réaliser	Pour mémoire, BP et DM 2024 et RAR N-1
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
204 - Subventions d'équipement versées	102 720,00 €	1 054 327,00 €	1 157 047,00 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	- €	17 878,34 €	- €
458103 - ECLAIRAGE PUBLIC	175 766,92 €	- €	1 386 489,66 €
Total des dépenses réelles d'investissement	278 486,92 €	1 072 205,34 €	2 543 536,66 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 218,46 €	- €	30 218,46 €
041 - Opérations patrimoniales	37 648,50 €	- €	140 200,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	67 866,96 €	- €	170 418,46 €
TOTAL HORS CHAPITRES D'OPERATIONS (B)	346 353,88 €	1 072 205,34 €	2 713 955,12 €

	Mandats émis	Restes à réaliser	Pour mémoire, BP et DM 2024 et RAR N-1
TOTAL GENERAL (A+B)	4 592 643,38 €	1 297 212,18 €	10 348 714,45 €